

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 21 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 13 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 52 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La cession de la Vénétie et l'armistice, tel est le résultat immédiat de la terrible bataille qu'après dix combats malheureux les Autrichiens viennent encore de perdre en Bohême. Il y avait déjà quelques jours que le bruit s'était répandu que la cour de Vienne, cruellement préoccupée de l'effrayante gravité de la double lutte dont elle avait à soutenir le poids au Nord et au Midi, et prévoyant qu'elle finirait par lui être fatale, songeait à faire un grand sacrifice, et à se résigner à la cession de la Vénétie. Ce sont les désastres subis à la bataille de Sadowa, — c'est ainsi que les Prussiens nomment la journée du 3 juillet, — qui ont décidé l'empereur François-Joseph à prendre cette résolution suprême. Un profond découragement paraît s'être manifesté dans les régions officielles de Vienne à la nouvelle de la défaite de Benedek. On en trouvera la trace plus loin dans le résumé télégraphique d'un article de la *Gazette de Vienne*, qui se termine par cette phrase significative : « Les démarches les plus énergiques sont déjà faites, et elles donnent le ferme espoir que tout ce qui peut encore être obtenu sous le rapport diplomatique et militaire, le sera bientôt d'une manière efficace. »

Cette bataille de Sadowa a été beaucoup plus décisive que ne le donnaient à croire les premières informations. Pendant la première partie de la journée, les Autrichiens ont maintenu leurs positions avec une vigueur extrême; au centre, il paraît même qu'ils ont réussi à repousser jusqu'au bout les attaques des

Prussiens. Ainsi que nous avons cru pouvoir le dégager des laconiques dépêches du premier moment, c'est l'armée de l'Elbe, commandée par le prince Frédéric-Charles, qui a porté les plus redoutables coups et décidé du succès définitif; c'est elle qui a commencé l'attaque au centre et à la gauche de l'ennemi; c'est elle encore qui a opéré contre le corps austro-saxon un mouvement tournant dont l'effet a été irrésistible. L'aile gauche autrichienne, craignant d'être coupée de l'Elbe, a rétrogradé; sa retraite a découvert le centre et l'a forcé à reculer à son tour. En même temps, l'armée prussienne de Silésie tombait sur l'aile droite et l'obligeait à se replier. Alors tout a été perdu; et bientôt après, dit le *Moniteur*, la retraite s'est changée en déroute. Les rapports prussiens annoncent la prise de 116 canons, et parlent de 14,000 prisonniers. Où s'est retirée l'armée vaincue? Le *Moniteur* annonce qu'elle a dû abandonner Pardubitz, point de jonction, comme on sait, de la ligne de Koenigsgratz avec celle d'Olmütz à Prague. Le *Moniteur du soir* estimait mercredi qu'elle avait dû se retirer de l'Elbe sur l'Adler, affluent de la rive droite de ce fleuve, dans la direction de Hohenbruck, pour aller probablement de là gagner Bœmisch-Trubau, près de Landskron, où se bifurque d'un côté vers Brünn, de l'autre vers Olmütz, le chemin de fer de Pardubitz à Olmütz et à Vienne.

Le *Temps* publie le post-scriptum suivant : Contrairement à nos prévisions, les impressions qui arrivent du côté de la Prusse, sont, dit-on, contraires à l'armistice. Nous aimons à douter de ces bruits, et, si même ils

étaient exacts, nous ne pourrions croire que la Prusse ne revint pas à d'autres sentiments.

On annonce qu'un commissaire français va partir pour la Vénétie.

La *Gazette de Vienne* (édition du soir) exprime sa douleur de la tournure qu'ont prise les événements en dehors de toute prévision humaine. Cette douleur, dit la *Gazette*, est d'autant plus accablante pour nous, que l'armée avait à sa tête un homme soutenu par la confiance entière de la nation et de l'armée, et à qui, justement à cause de cette unanimité de l'opinion publique, l'empereur avait laissé, sous tous les rapports, la plus entière liberté de décision et d'action. Aucune influence déterminante n'a été exercée sur le commandement en chef de l'armée; la sanction impériale était acquise d'avance au choix de ses subordonnés et à toutes ses mesures. Ainsi se réfutent tous les bruits d'influence exercée sur le général et de nominations octroyées. Toutes les mesures sont prises pour frapper des peines méritées les personnes qui ont commis des fautes spéciales. Les démarches les plus énergiques sont déjà faites, et elles donnent le ferme espoir que tout ce qui peut encore être obtenu sous le rapport diplomatique et militaire, sera obtenu bientôt et d'une manière efficace.

On donne comme certain à Vienne, que le général Clam-Gallas commandant du 1^{er} corps de l'armée du Nord, le feld-maréchal baron Henikstein, chef de l'état-major, et le général major de Krismaniez, chef de la chancel-

lerie des opérations, seront traduits devant un conseil de guerre.

Dans la bataille de Sadowa, trois archiducs ont été blessés, ainsi que le général Benedek. Le général Clam-Gallas a été également blessé d'une balle à la tête.

La *Gazette de Bavière* annonce que le quartier-général bavarois a été porté de Meiningen à Kaltennordheim. On attend prochainement une ordonnance relative à la mobilisation de la landwehr bavaroise.

On écrit de Berlin, le 4 juillet :

La victoire remportée par l'armée prussienne a produit, à Berlin, un vif enthousiasme. La statue de Frédéric II a été couronnée de lauriers.

La reine est allée voir déjà plusieurs fois les blessés qui sont arrivés ici. Elle a reçu du public plusieurs ovations. Sa Majesté a apparu au balcon, et a gracieusement salué la foule.

Le comte Recke-Volmerstein a fait, sur l'autorisation du ministre de la guerre, un appel pour la formation de corps francs et de corps de reconnaissances. Les enrôlements ont déjà commencé. Les comités qui se sont formés acceptent des dons pour l'armement de ces corps. L'appel du comte de Recke-Volmerstein paraîtra prochainement dans les journaux.

Sur 244 élections connues jusqu'à présent, il y a 85 progressistes, 36 députés du centre gauche, 76 conservateurs, 20 Polonais et 2 anciens libéraux.

FEUILLETON.

L'HOMME AU CHIEN MUET

PAR
M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Sur la cheminée, la montre du gentilhomme; cette montre, posée dans un cartel, est arrêtée à cinq heures vingt minutes : était-ce l'heure du matin ou du soir? Le mouvement de cette montre a-t-il battu plus longtemps que les artères du moribond? ou la montre s'était-elle arrêtée avant que l'existence du malade ne fût éteinte?...

Un chapeau de paille est suspendu à la patère qui soutient le portrait de la comtesse de Treffieux. Ce chapeau d'homme est recouvert en partie d'un crêpe noir, triste et touchante attestation que le mari a quitté ce monde étant encore en deuil de sa femme.

Dans le coin de la cheminée, une canne en jonc à pomme d'or. A côté de cette canne un bâton de

bambou, beaucoup plus court que le jonc, ayant pour pomme un gros morceau d'ivoire jauni par le temps, poli par le frottement de la main, et qui termine en béquille ce bâton.

L'officier considéra religieusement ce bambou, soutien obligé de sa mère, dont chaque pas, vers les derniers temps de sa vie, était une souffrance.

A droite et à gauche de la cheminée, deux grands fauteuils en tapisserie.

En face du portrait de la comtesse, le portrait du grand-maître de Treffieux, l'un et l'autre sont recouverts d'un crêpe noir.

L'orphelin se leva.

Écartant de lui, avec précaution, la chaise qu'il venait de quitter, comme s'il eût craint de faire du bruit, l'officier, silencieux comme une ombre, fit lentement le tour de cette chambre, examinant avec détail les objets qu'elle renfermait.

Arrivé devant le portrait de son père, il souleva le crêpe noir jeté sur le tableau, et contempla, avec une religieuse attention, ce visage qu'il avait vu si souvent lui sourire, et qui lui souriait encore en ce moment.

On eût dit que, sous le regard du jeune homme, la toile s'animait. Le visage, plus en saillie, sem-

blait sortir du fond bitumineux du tableau... Les lèvres allaient parler... l'œil, incessamment fixé sur le jeune homme, pesait sur lui caressant et froid... la peinture était animée, l'image entraînait dans la vie réelle, le portrait avait disparu.

La position devenait fatigante pour le jeune maître de Treffieux.

L'officier laissa retomber le crêpe; mais son père, à travers le frêle tissu, l'observait encore; seulement, l'œil du gentilhomme était devenu sévère; ses lèvres saturées d'amertume se serrèrent dérisoirement.

Le commandant cessa de regarder.

Bien qu'il parût calme, il devait être grandement impressionné, car il n'alla pas au portrait de sa mère, qui pourtant, dans son deuil, devait l'attendre aussi.

Le comte tira la montre du cartel, la porta à son oreille, observa longuement l'heure qu'elle marquait, et secouant tristement la tête, la replaça avec respect sur la cheminée. Passant à plusieurs reprises la main sur son front, il mit dans l'âtre autant de bois qu'il en pouvait contenir, marcha vers l'alcôve, se déshabilla avec lenteur, et se coucha, non sans avoir jeté un dernier regard sur ce lit, qui, à côté

du sien, était morne et mystérieux, et qu'il eût peut-être préféré voir tout ouvert.

Un instant encore, à la lueur du foyer, les objets furent distincts pour le maître de Treffieux; puis peu à peu les objets se confondirent à mesure que ses pensées s'emmêlaient; il y eut bientôt dans ses pensées un pêle-mêle de souvenirs et d'actualité, d'apparition riante, de visions tristes, à demi-effacées, plus tard évanouies.

Le commandant dormait.

Le feu, qui s'était ravivé, arrivant dans le bois à une partie véreuse, éclata...

Le jeune homme, réveillé en sursaut, se demanda d'abord où il était. Il souleva sa tête, et son regard incertain parcourut la chambre rouge; pendant cette revue, l'idée juste de sa position se refit dans son esprit, et, le feu pétillant de nouveau, le commandant s'expliqua la cause de son réveil.

Appuyant sur son oreiller sa tête alourdie, ses yeux se refermèrent; et comme il sentait le froid tomber sur lui, d'une main, déjà engourdie par la somnolence, l'officier rapprocha, l'un de l'autre, les rideaux de son lit.

Ainsi abrité contre l'air glacial de cette grande

On a télégraphié de Brescia, le 4 juillet : Hier, Garibaldi a attaqué l'ennemi retranché dans la position de Monte-Suello. Les Autrichiens, protégés par la position, ont fait une forte résistance. Les volontaires se sont repliés en bon ordre sur Anfo. Parmi les morts se trouve un capitaine. Garibaldi a été blessé très-légèrement à la cuisse; avant huit jours il pourra de nouveau monter à cheval.

Une dépêche officielle constate que dans l'engagement de Monte-Suello, les volontaires n'ont pas pu se servir de leurs munitions à cause d'une forte pluie. Les volontaires ont repris leurs positions après avoir subi une forte perte.

On assure, écrit-on de Milan, le 5 juillet, qu'un corps d'armée bavarois serait entré dans le Tyrol autrichien se dirigeant sur l'Italie.

On assure que les Autrichiens ont abandonné toutes les positions occupées récemment par eux sur la rive droite du Mincio.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Les correspondances signalent l'animosité avec laquelle la population de Bohême accueille les troupes prussiennes. Les détails qu'on donne à cet égard semblent indiquer que la guerre ne tardera pas à prendre dans ce pays le caractère d'acharnement qui marque habituellement les luttes de races.

En se retirant devant les envahisseurs, la population tchèque détruit les ponts et tout ce qui pourrait faciliter l'approvisionnement de leur armée.

A Munchengraetz, ville de 4,000 âmes, les Prussiens, écrit-on, n'auraient pas trouvé cinquante personnes.

A Turnau, un grand nombre de bourgeois se sont défendus dans la tour de l'église avec une telle fureur qu'on n'est parvenu à les en déloger qu'en démolissant leur refuge à coups de canon.

A Nachod, où il y a eu un combat de rues, les femmes jetaient de l'huile bouillante sur les assaillants.

En divers lieux, les Prussiens auraient rencontré des bandes de paysans, armés de fusils et de faux, et cherchant à arrêter leurs communications.

On écrit de Bucharest, 1^{er} juillet :

Hier, quelques centaines d'individus, poussés par les mêmes agitateurs malveillants qui, à plusieurs reprises et sur plusieurs points, ont déjà cherché à exciter du désordre, se sont groupés dans la cour de l'assemblée, afin d'exercer une pression sur la Chambre au sujet de la question des israélites, qui, depuis quelque temps, leur sert de prétexte.

De là, ils se sont rendus à la synagogue, où ils ont commis quelques dégâts. L'attitude peu sympathique du reste de la population et

la garde nationale, exclusivement, ont suffi pour les disperser. Du reste, l'ordre n'a pas été un instant troublé.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSÉ

FAIT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR,

Le 5 juillet 1866,

A LA SESSION BUDGÉTAIRE.

Par M. LOUVET,

Maire, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Nous venons, suivant notre usage, au dé-

but de la session budgétaire, vous exposer sommairement la situation de nos finances communales, de nos principaux services publics, ainsi que des travaux les plus importants votés par vous, et présentement en cours d'exécution.

Résumé financier de l'Exercice 1865.

Les recettes communales de toutes natures se sont élevées durant l'exercice 1865, y compris le reliquat de 1864, à la somme de 528,695 f. 31 c.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 453,517 f. 90

Différence en excédant de recettes 75,177 41 qui forme le premier article du budget addi-

tionnel de 1866. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cet excédant de recettes est plus nominal que réel : car il correspond, pour la presque totalité, à des dépenses faites pendant l'exercice 1864, et dont les paiements n'avaient pu encore être mandatés au 31 mars dernier, époque de la clôture de l'exercice; ces dépenses figurent comme restes à payer au passif du budget additionnel de 1866.

Octroi.

L'octroi, source principale des revenus de notre ville, a donné en 1865 un produit brut de 266,745 fr. 09 c.

Voici la comparaison de ce produit pour les années 1864 et 1865, avec la division par nature de recettes.

	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Recettes accessoires.	Contentieux.	Totaux.	
Exercices	1863.	50,965 37	56,189 82	31,189 66	60,660 05	30,118 22	4,711 50	76 50	3,820 70	237,731 83
	1864.	58,392 88	59,106 10	31,197 34	60,157 14	30,775 94	4,729 50	407 00	3,051 10	247,817 00
	1865.	63,699 65	59,106 08	33,552 85	66,663 55	34,939 84	5,270 00	803 50	2,709 62	266,745 09
Augmentation pour 1865.	5,306 67	» »	2,356 51	6,506 41	4,163 90	540 50	396 50	» »	» »	18,928 09
Diminution pour 1865.	» »	» 02	» »	» »	» »	» »	» »	341 48	» »	» »

Les recettes de la présente année, bien qu'un peu inférieures à celles de 1865, pour les six premiers mois de l'exercice, sont néan-

moins encore très-satisfaisantes. Voici le tableau de ces recettes pour le premier semestre des années 1862, 1863, 1864, 1865, et

1866, avec les différences comparatives en plus ou en moins pour les années 1865 et 1866.

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Surveillance.	Totaux.
1862.	25,251 53	28,373 62	16,045 48	25,577 75	14,972 90	2,726 00	102 50	113,049 78
1863.	23,999 04	28,108 54	16,866 57	24,000 36	15,981 64	2,534 75	45 50	111,536 40
1864.	28,461 76	29,279 96	15,308 28	25,363 04	15,564 69	2,418 00	170 50	116,566 23
1865.	31,565 14	30,479 53	15,616 64	30,516 31	15,222 19	2,772 50	234 00	126,406 31
1866.	33,601 58	29,861 65	14,483 43	28,377 17	15,484 37	2,919 25	317 00	125,044 45
Augmentation pour 1866.	2,036 44	» »	» »	» »	262 18	146 75	83 00	» »
Diminution pour 1866.	» »	617 88	1,133 21	2,139 14	» »	» »	» »	1,361 86

Si notre octroi, malgré la difficulté des temps, se soutient d'une manière aussi favorable, nous aimons à en attribuer le principal mérite à notre excellent préposé en chef, M. Camus, dont le zèle et l'énergique volonté sont de plus en plus dignes de nos sympathies et de nos encouragements.

Instruction publique.

Nos établissements d'instruction publique continuent d'être dans une situation satisfaisante.

Au 15 juin 1866, le collège comptait 176

élèves, dont 61 internes,
16 demi-internes,
89 externes,
10 gratuits,
176 ci 176

L'école d'enseignement mutuel comptait 530
L'école des frères de la Doctrine chrétienne. 208
L'école des sœurs de Saint-André . 240
L'école des sœurs de Ste-Anne (quartier des ponts). 56
La salle d'asile, rue du Prêche. . 230
La salle d'asile des Ponts 112

En total. 1,352 enfants instruits dans nos établissements.

En outre, deux classes d'adultes sont tenues en hiver : la première, le matin, par les sœurs de St-André; la seconde, le soir, par les frères de la Doctrine chrétienne. Ces cours sont très-fréquentés et produisent beaucoup de bien. Le gouvernement de l'Empereur,

juste appréciateur de tous les dévouements et de tous les mérites, vient de décerner à cette occasion deux médailles d'argent, l'une au supérieur de notre école des frères, l'autre à la supérieure de notre école des sœurs de St-André.

M^{me} Legret, directrice de notre salle d'asile de la rue du Prêche, qui luttait courageusement depuis plusieurs années contre l'âge et la maladie, se retire après 36 années d'excellents services. Cette éminente directrice emporte dans sa retraite les regrets et la gratitude de notre ville tout entière. La salle d'asile confiée à ses soins était classée parmi les meilleures de la France. Nous vous proposons d'inscrire à notre budget une allocation annuellement renouvelable pour tenir lieu de pension à M^{me} Legret.

pièce, il sommeilla; mais Treffieux, même dans ce sommeil, ne sortit plus de sa pensée qui resta sinon lucide, du moins assez imprégnée des derniers événements, pour que le jeune comte, tout en dormant, conservât conscience de sa position.

C'est-à-dire qu'une sorte de rêve, jusqu'alors assez logique, continuait, à son insu, sa vie réelle.

Une porte lui parut avoir été ouverte.

Il avait distinctement entendu un craquement de bois et une bouffée de vent courir dans la chambre rouge.

Le maître de Treffieux prêta l'oreille : tout était tranquille dans cet appartement, où rien alors ne se mouvait...

Tout-à-coup l'attention du jeune homme fut appelée sur le lit de son père. Un mouvement avait été imprimé à cette couche, comme si quelqu'un s'y fût remué.

Les rideaux s'agitaient.

L'un d'eux fut entr'ouvert, écarté par une main osseuse, se cramponnant avec débilité à l'étoffe du rideau.

Une tête parut, douteuse d'abord pour l'orphelin, bientôt incontestable... C'était bien son père que le maître de Treffieux avait devant lui.

Le trépassé se leva.

Marchant sans que son pas fût signalé par aucun bruit, il s'avança lentement vers l'officier, qui, plongé dans une sorte d'engourdissement touchant aux limites de la peur, ne bougeait point.

A travers l'étroit espace que laissaient entre eux les rideaux, le regard du gentilhomme effleura le regard de son fils, sans s'arrêter sur lui. Ce regard était calme et froid; cependant, dans l'orbite déprimé il y avait de la colère, quelque chose de sombre, d'amèrement railleur, que le jeune homme ne put définir.

A cet instant, ces mots arrivèrent aux oreilles de l'officier :

— Pauvre monsieur, ne couchez pas dans la chambre des maîtres.

Le commandant pensa que, si cette chambre était la chambre des maîtres, il devait l'occuper.

— Couchez ailleurs, monsieur...

Jeanne lui montrait Pierre Déséchaud..., le menuisier sortit de la cuisine, fermant brusquement une porte derrière lui...

Au bruit que fit cette porte, le mort se redressa, laissant paraître un sentiment de frayeur... ses jambes maigres arpentèrent symétriquement la chambre

rouge; il s'éloignait de son fils, perdant de sa taille à chaque pas qu'il faisait, et ne laissant pas d'ombre derrière lui, bien qu'il allât du jeune comte à la lumière du foyer...

Au milieu de la chambre il disparut... ou plutôt il sembla au jeune homme que le mort étant sorti de la chambre sans qu'il l'eût remarqué, son père y rentrait par une porte basse, que l'officier ne connaissait pas...

Derrière le trépassé, cherchant à le suivre, un énorme chien...

Ce molosse effrayant, qui remplissait cette issue, cette sortie, cette porte inconnue, évenait du côté du jeune maître de Treffieux.

Le comte entendit.

— Va-t-en, va-t-en!

Le chien disparut, et de cette porte qu'il laissait libre, un air humide s'échappa.

Un sourd grondement parut arriver de dessous terre... des chiens jappèrent, un coq chanta... la porte était refermée, et l'officier ne songea plus qu'à observer son père, dont la transformation subite lui donnait une étrange surprise.

Le grand maître de Treffieux était un petit homme, jeune encore, et difficile à reconnaître pour tout

autre que pour un fils, sous le déguisement bizarre qu'il avait pris.

Il portait un grand chapeau de feutre noir et mou; une veste écourtée en grosse étoffe brune; un pantalon... L'officier ne put distinguer nettement la couleur de ce pantalon qui, éclairé par le foyer, paraissait fauve...

Le gentilhomme s'assit sur l'un des fauteuils respectés par son fils, et chauffa ses pieds nus... Il parla... mais comme il s'entretenait avec lui-même, le commandant ne put saisir dans leur entier les phrases qu'il disait.

Le nom de Du Taillis fut prononcé, puis d'autres mots...

— Un enfant tard venu...

— Après vingt années de mariage, pensa l'officier.

— Oui, après vingt années de mariage; on annonça l'enfant avant d'avoir parlé de la grossesse...

— Rien de plus naturel, monsieur, Jeanne étant née à La Sablière, il est tout simple que Mme la marquise s'intéresse à cette enfant.

Un rire sardonique éclata dans la chambre; le mort était debout...

(La suite au prochain numéro.)

Hospices.

La construction d'un hospice général sur le terrain de l'Hôtel-Dieu se poursuit et avance rapidement. Nous aimons à constater de nouveau que de sages et habiles mesures ont été prises par MM. les administrateurs pour que le service hospitalier n'ait point à souffrir durant l'exécution de ces grands travaux.

Défense de Saumur contre les inondations.

Cette grande et belle entreprise est complètement terminée. Le gouvernement s'occupe de régler et de solder le compte de la dépense. C'est donc pendant le cours de la présente année, que les propriétaires intéressés seront appelés à payer leur quote-part dans cette dépense, conformément à la délibération prise dans leur assemblée syndicale tenue à Saumur le 15 février 1860, en vertu de la loi de 1807. Nous vous proposons de renouveler, pour la 7^e fois, votre vœu relatif à la suppression des portes-marinières connues sous le nom de Morin-Ruelle et Mulot.

Prolongement sur Paris du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

Cette question, si importante pour notre ville, n'est point encore résolue. Les divers tracés sont toujours à l'étude. Le conseil des Ponts-et-Chaussées n'a pas encore été saisi. Le gouvernement continue de rassembler tous les documents propres à éclairer sa religion dans une affaire dont la solution touche à des intérêts graves, nombreux et divergents. Est-il besoin de dire que nous suivons toutes les phases de cette instruction avec la plus vive et la plus constante sollicitude ? Nous vous prions de renouveler le vœu, déjà émis par vous dans vos sessions précédentes, et tendant à obtenir que le tracé de ce prolongement passe par Thouars et Saumur.

Théâtre, Square, Foyer.

Notre théâtre est achevé, moins une partie des sculptures extérieures qui sont en cours d'exécution et qui sont comprises dans les crédits votés ; moins aussi le foyer du public, pour lequel un crédit reste à faire. On peut donc juger l'œuvre aujourd'hui. A part quelques imperfections de détail, dont nulle œuvre humaine n'est exempte, cette importante construction fait le plus grand honneur à l'architecte de la ville, M. Joly-Leterme, et à l'entrepreneur des aménagements intérieurs, M. Saint-Léon.

Mentionnons ici, comme souvenir à conserver dans nos archives municipales, que l'inauguration de ce théâtre a eu lieu, le jeudi 5 avril 1866, devant une nombreuse et brillante assemblée, que la représentation d'ouverture se composait du *Misanthrope*, de Molière, de deux scènes du *Mariage forcé*, du même grand maître, et de *la Joie fait peur*, de M^{me} Emile de Girardin ; qu'enfin, ces trois comédies avaient pour principaux interprètes, cinq des plus éminents artistes (sociétaires et pensionnaires) de la Comédie Française, MM. Gelfroy et Régnier, et M^{mes} Plessy-Arnould, Emilie Guyon et Emma Fleury.

Conformément à notre vote du 8 décembre dernier, nous nous mettons en mesure d'établir le square qui sera l'une des plus riannes annexes de notre théâtre. Nous espérons que les plantations et les semis auront lieu dès le commencement de cet hiver. Un examen approfondi du devis et des conférences avec divers entrepreneurs de Saumur et de Paris, nous ont démontré que la somme prévue pour la grille d'entourage était insuffisante. Nous avons, en conséquence, remanié le devis, que nous croyons être désormais parfaitement exact ; et nous vous demandons, avant de rien entreprendre, un supplément de crédit de 1,643 fr. 22 c.

Quant au foyer du public, la fin de cet exposé vous dira quelles sont nos espérances et nos prévisions à l'endroit d'une exécution prochaine.

Construction d'un hôtel des Postes et du Télégraphe sur l'emplacement de la maison Renault, carrefour d'Orléans.

Le jury d'expropriation a fixé à 30,000 fr.

le chiffre de l'indemnité due par la ville à M^{me} veuve Renault. Nous vous prions de voter ce crédit, afin que nous puissions nous mettre en possession de la maison.

L'emprunt spécial de 50,000 fr., a été réalisé au taux de 4 p. 0/0, à la Caisse des dépôts et consignations. Ces 50,000 fr., joints à 13,400 fr. inscrits au budget de 1866, et à 4,000 fr. que nous nous proposons d'inscrire au budget additionnel de cette même année, forment un crédit total de 67,400 fr. que nous jugeons suffisant pour couvrir l'ensemble de la dépense de l'entreprise, dont le devis prévu s'élevait à 75,000 fr.

Nous soumettons également à votre ratification les projets de baux arrêtés d'un commun accord entre nous et MM. les Directeurs généraux des postes et des télégraphes.

Nous vous soumettons aussi un projet de cahier de charges concernant l'adjudication à forfait, et clef en main, de la construction projetée.

Rien ne s'oppose donc plus à la réalisation de l'entreprise. Nous vous demandons en conséquence, l'autorisation de procéder sans retard à l'adjudication, afin que les deux services de la Poste et du Télégraphe puissent s'installer dans le nouvel hôtel au cours de l'année 1867.

Dette flottante de la commune; sa situation actuelle.

Lorsqu'au mois de décembre dernier, nous placions sous vos yeux le tableau de notre dette flottante, nous l'établissions de la manière suivante :

1° — Achèvement du théâtre, y compris le square, et non compris le foyer.....	fr. c.
.....	65,141 15
Dont 43,000 fr. indiqués comme devant être inscrits au budget additionnel de 1866, et 22,141 fr. 15 c. devant trouver leur place dans les budgets futurs.	
2° — Foyer du public dans le théâtre.....	13,249 07
3° — Construction de l'hôtel des Postes et du Télégraphe : complément de crédit restant à faire sur les 75,000 fr. montant du devis.....	11,600 »
4° — Nouveau presbytère de Nantilly; part contributive de la ville, payable à la St-Jean 1867..	6,000 »
5° Somme due à M. Besson-Morin, pour la mise à l'alignement de sa maison, rue Beaurepaire, payable au 1 ^{er} janvier 1867.....	11,000 »

Total des engagements composant alors la dette flottante.... 106,990 22

Cette situation était chargée sans doute sans être pourtant inquiétante ; nous vous exprimons notre ferme espérance de la voir bientôt se dégager. Nos prévisions n'ont pas tardé à se réaliser. Voici quelle est aujourd'hui la situation de cette dette :

En premier lieu, indépendamment de 43,000 fr. portés au budget additionnel de 1866 à valoir sur les 65,141 fr. 15 c. nécessaires à l'achèvement du théâtre et à la création du square, nous avons trouvé le moyen d'inscrire encore au budget principal de 1867, un crédit de 3,500 fr. à valoir sur les 22,141 fr. 15 c., restant à parfaire ; de sorte qu'il ne resterait plus que 18,641 fr. 15 c. à inscrire ultérieurement pour solder entièrement ce grand travail, si le devis du square ne devait pas être augmenté d'une somme de 1,643 fr. 22 c. ainsi que nous l'avons dit ci-dessus ; c'est donc, en définitive, une somme de 20,284 fr. 37 c. qui nous restera à payer pour le solde du théâtre et du square. Or, nous trouverons aisément ces 20,284 fr. dans le boni des recettes de la présente année 1866.

En second lieu, nous sommes fondé à croire que ce boni de recettes s'élèvera à une somme assez forte pour nous permettre dans les derniers mois de cette année, de vous proposer d'entreprendre la création immédiate du foyer. Les 13,249 fr. 07 c. nécessaires à l'exécution

de ce travail, étant ajoutés aux 20,284 fr. 37 c. indiqués ci-dessus pour le solde du théâtre et du square, ne représentent en totalité qu'une somme de 33,533 fr. 34 c. qui sera très-probablement inférieure aux bonis de l'exercice 1866. Il est du reste bien entendu que nous nous bornons à vous soumettre ici une simple indication financière, sans engager aucunement un avenir qui n'est pas encore réalisé, si prochaine et si certaine que semble devoir être sa réalisation.

En troisième lieu, nous avons pu inscrire au budget additionnel de 1866 un crédit de 4,000 fr. à valoir sur les 11,600 fr. nécessaires pour parfaire les 75,000 fr. montant du devis de la construction de l'hôtel des Postes et du Télégraphe, y compris l'achat du terrain. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous pensons que les 67,400 fr. mis présentement à notre disposition pour cette entreprise seront suffisants, et qu'aucun crédit nouveau ne sera nécessaire.

En quatrième lieu, nous avons inscrit au budget principal de 1867 les 6,000 fr. dus à Mesdames les Religieuses de Sainte-Anne, pour la part contributive de la ville dans l'acquisition du nouveau presbytère de Nantilly, plus les intérêts dus sur cette somme de 6,000 fr. jusqu'au 24 juin 1867.

Enfin, en ce qui concerne les 11,000 francs dus à M. Besson-Morin pour la mise à l'alignement de sa maison, nous nous sommes entendu avec ce propriétaire pour proroger ce paiement au 1^{er} janvier 1868, au lieu du 1^{er} janvier 1867, bien qu'à la rigueur nous eussions pu payer ces 11,000 francs à leur première échéance, puisque le dernier dixième de la construction du théâtre (dixième se montant à 38,000 francs environ) n'est payable, comme vous le savez, que dans le dernier semestre de 1867, conformément au cahier des charges, et que ces 38,000 francs nous restent en caisse pendant 7 ou 8 mois suivant toute apparence. Mais la prudence nous conseillait d'ajourner le paiement de ces 11,000 francs. En matière de finances, l'excès même de la prudence n'est jamais un défaut.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, notre situation financière est, dès aujourd'hui, considérablement dégagée. D'ici à peu de temps tous les engagements composant notre dette flottante seront soldés, à moins de circonstances extraordinaires et impossibles à prévoir. Il ne nous restera plus que nos dettes classées, qui s'amortissent graduellement chaque année, et dont une partie ne tardera pas à prendre fin. Vous pourrez donc bientôt, c'est-à-dire vers la fin de l'année prochaine, étudier en toute liberté les nouveaux travaux qu'il vous conviendra d'entreprendre.

Aussitôt que la nouvelle de la cession de la Vénétie à la France a été connue dans notre ville, une joie bien vive s'est manifestée de tous côtés. Le soir, plusieurs de nos concitoyens ont illuminé leur domicile, et le drapeau aux couleurs nationales a flotté dans divers quartiers de Saumur.

De nouveaux détails sont attendus avec une bien légitime impatience.

Nous rappelons que c'est demain que doit se faire entendre, à l'église de la Visitation, plusieurs artistes de la cathédrale d'Angers, qui veulent bien prêter leur concours pour donner à la fête de cette paroisse un éclat inaccoutumé.

Avant-hier, un tombereau de sable est tombé dans la Loire, entraînant avec lui le cheval attelé dans les brancards. Le charretier venait de charger son tombereau et fouettait son cheval pour lui faire monter la cale du quai de Limoges. L'animal opposa, paraît-il, quelque résistance, fit un pas en arrière, et bientôt la charge lui fit parcourir le plan incliné avec une rapidité effrayante. Fort heureusement il n'y avait aucune laveuse au bord de l'eau.

Tombereau et cheval ont disparu en cet endroit profond, et malgré la promptitude des

secours et l'activité du charretier pour essayer de couper les harnais et dégager le cheval, cet animal s'est noyé.

La charrette a également eu quelques avaries.

Nous avons reçu hier, par la poste, une lettre anonyme dans laquelle l'auteur relève une erreur historique. Nous ne pouvons donner place dans notre journal à un écrit dont nous ne connaissons pas l'auteur.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous savons de source certaine que l'élection pour la 2^e circonscription de Maine-et-Loire est fixée aux 28 et 29 juillet, présent mois. Le décret paraîtra demain ou après-demain. »

Cette même feuille confirme la nouvelle que nous avons donnée. M. de Falloux accepte positivement la candidature dans la circonscription de Baugé-Septentrion.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« M. Auvray a donné sa démission des fonctions de maire de Tours. »

« Nous croyons savoir que MM. les adjoints, dans le but de faciliter la formation d'une nouvelle administration, ont remis leur démission entre les mains de M. le préfet. »

Ainsi s'écroule ce qu'on avait eu tant de peine à édifier. Trois préfets, en moins d'un an, ont essayé vainement de doter la ville de Tours d'une municipalité, qui succombe déjà à la peine et aux embarras que lui suscitait le conseil à la suite de l'affaire Richard, dont le retentissement a été si grand lors des élections de l'an dernier.

Personne ne voulant accepter les fonctions de maire, on parle de l'intention où serait le nouveau préfet d'Indre-et-Loire de nommer une commission municipale.

« Le Maire de la ville des Sables-d'Olonne, après avoir consulté les médecins de la commune, certifie que l'état sanitaire y est parfait, qu'il n'y est question ni du choléra morbus, ni d'aucune maladie épidémique, et que rien de contraire à ce qui précède, n'est venu à sa connaissance, d'aucun des points du littoral de la Vendée. »

Pour le maire absent.

Le 1^{er} adjoint,

A. GERMAIL.

Nouvelles Diverses.

Mercredi, dès le matin, dit la *France*, il y a eu entre la cour de Vienne et celle des Tuileries un échange multiplié de télégrammes.

M. Drouyn de Lhuys a été appelé plusieurs fois aux Tuileries, où il a, pour ainsi dire, passé la journée du 4.

Le soir, vers huit heures, M. de Metternich est allé trouver l'Empereur, et il s'est rencontré avec M. Drouyn de Lhuys.

L'ambassadeur de Vienne avait été muni télégraphiquement de pleins pouvoirs pour négocier.

C'est à la suite de cette dernière entrevue que la note publiée jeudi a été envoyée au *Moniteur*.

— On lit dans la *France* :

Aucune résolution positive ne paraît avoir été encore prise au sujet du projet de sénatus-consulte pour modifier la Constitution.

On assure que les hésitations qui se seraient produites, ont été surtout motivées par la question d'opportunité.

Dans tous les cas, les réformes dont il s'agit ont une telle importance, qu'avant d'être formulées, elles donneront lieu certainement à l'examen le plus approfondi.

Le sénatus-consulte, avant d'être présenté au Sénat, doit être délibéré en conseil d'Etat, et cette assemblée n'a reçu encore aucune communication.

— Deux des fils de l'émir Abd-el-Kader, Sidi-Mohammed et Sidi-Mahi-Ed-Din, sont en ce

moment à Tours ; ils sont descendus à l'hôtel de l'Univers.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le 27 juin, a eu lieu à Bordeaux la distribution des récompenses aux instituteurs, directeurs de cours d'adultes de la Gironde, sous la présidence de M. Le Verrier, sénateur, membre du conseil impérial de l'instruction publique.

Le frère Alphonse, qui compte cinquante-huit ans de services et qui dirige les écoles chrétiennes de Bordeaux depuis 1819, a reçu, des mains de M. Le Verrier, la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Périé, instituteur public à Monségur, a reçu la décoration d'officier de l'instruction publique, et M. Dupeyron, instituteur public à la Réole, la décoration d'officier d'académie.

— L'Impératrice a visité mercredi les cholériques d'Amiens.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Temps* :

A l'heure où nous écrivons ces lignes — et il est deux heures et demie — les pourparlers du cabinet des Tuileries avec le gouvernement italien et le roi Guillaume n'ont abouti à aucun résultat appréciable.

Les négociations se continuent par voie télégraphique.

Nous ne le dissimulerons pas toutefois : le roi Victor-Emmanuel, quoique préparé à la nouvelle donnée hier par le *Moniteur* de l'empire français, se montrerait quelque peu dépité, et le bruit court, que des forces italiennes auraient franchi le Pô ce matin.

Nous croyons savoir qu'une réponse du roi Victor-Emmanuel est parvenue à Paris. Voici les informations qui circulent à ce sujet. Nous ne pouvons naturellement les donner qu'avec

une grande réserve, mais elles nous inspirent quelque confiance.

La réponse du roi d'Italie se diviserait en deux parties. Elle contiendrait en premier lieu de chaleureuses expressions de reconnaissance, et formulerait ensuite des restrictions portant sur ces deux points :

1° Que le roi d'Italie se trouve avec le roi de Prusse dans des rapports tellement étroits, qu'il ne peut rien arrêter sans s'être préalablement concerté avec lui ;

2° Que le roi d'Italie a été trop touché de l'unanime élan de la nation italienne, pour ne pas tenir grand compte de l'opinion publique.

Sous le bénéfice de ces observations, le roi d'Italie s'engagerait à faire en sorte de faire parvenir promptement une réponse qui cadrât entièrement avec les vues de Sa Majesté.

On annonce de la station télégraphique de Meiningen :

« Hier, jusqu'à une heure et demie de l'après-midi, on a entendu le canon. Il y a eu

un combat acharné à Rosdorf, près de Kalle nordheim; le résultat est inconnu. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'ILLUSTRATION délivre gratuitement à ses abonnés une carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE; cette carte, sur papier format grand colombier, très-détaillée, gravée sur acier colorié, et ornée de gravures représentant les uniformes de toutes les troupes belligérantes, est incontestablement la plus complète par toutes celles publiées en vue des événements qui occupent actuellement tous les esprits.

La carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE publiée par l'ILLUSTRATION est en vente au prix de 1 fr. Elle sera adressée franco, accompagnée d'un numéro spécimen de l'Illustration à toutes personnes qui, s'adressant directement aux bureaux du journal, rue Richelieu, 60, Paris, joindront à leur demande 1 fr. en timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 30 juin 1866, enregistré, il résulte que le sieur Jean Tortu, cultivateur, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés, se trouvant actuellement à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné,
Saumur, le 6 juillet 1866,
(320) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
OU A LOUER**

Pour Noël prochain,

MAISON, sise à Saumur rue Beaurepaire, contiguë à celle occupée par l'administration télégraphique, se composant de plusieurs pièces et cabinets, cuisine, bûcher, cave, jardin, écurie pour quatre chevaux ayant accès par la rue des Bouchers.
S'adresser, soit à M^{me} V^e de FOSLETHEULLE, à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (321)

Etude de M^e DUREAU, notaire à Chemillé.

A LOUER

Présentement,

OU A VENDRE

L'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE, situé à Saint-Pierre de Chemillé, près de la gare du chemin de fer, occupé par M. Sauleau, comprenant une grande maison avec ses dépendances, jardin, cours, écuries pour chevaux, et vastes granges pouvant loger 400 bœufs.
S'adresser à M^e DUREAU, notaire à Chemillé. (314)

**A VENDRE
OU A LOUER**

Pour le 24 juin 1867,

UNE MAISON, jardin et servitudes, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.
S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (295)

A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues.
S'adresser à M. BERGE, sellier.
Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.
S'adresser à M^{me} TESSIÉ. (415)

A LOUER

présentement,

PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

**A VENDRE
OU A ÉCHANGER**

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attelant et se montant parfaitement.
S'adresser à M. CHAMBOURDON.

**A CÉDER DE SUITE,
UN MAGASIN**

DE SELLERIE-CARROSSERIE,
Articles de Voyages
et de Chasse,
A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.
S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

A LOUER

Pour deux mois

A 4 kilomètres de Saumur,
UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE MEUBLÉE

Avec grand jardin ayant une charmille.

Jouissance des fruits et légumes.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand Rue n° 10. (274)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CARTE

DU

QUADRILATÈRE AUTRICHIEN

Dressée sur une vaste échelle

Et tellement complète, qu'elle permet de suivre pas à pas la marche des armées belligérantes.

Paris, J. SIMON J^{ne}, éditeur, 4, place des Victoires.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 5 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 JUILLET.			BOURSE DU 6 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 30	3 90	» »	68 40	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 »	4 25	» »	96 75	» »	» »
Obligations du Trésor.	445 »	» »	1 25	445 »	» »	1 25
Banque de France.	3450 »	50 »	» »	3465 »	15 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1340 »	122 50	» »	1275 »	» »	25 »
Crédit Foncier colonial	535 »	» »	» »	600 »	65 »	» »
Crédit Agricole	650 »	85 »	» »	600 »	» »	35 »
Crédit industriel.	590 »	» »	» »	680 »	70 »	» »
Crédit Mobilier	680 »	175 »	» »	610 »	70 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	860 »	125 »	» »	815 »	45 »	» »
Orléans (estampillé)	875 »	50 »	» »	832 50	» »	42 50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1140 »	30 »	» »	1090 »	» »	3 50
Est.	540 »	45 »	» »	520 »	» »	20 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	870 »	60 »	» »	835 »	» »	35 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	545 »	27 50	» »	525 »	» »	» »
Ouest	570 »	40 »	» »	530 »	» »	40 »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1535 »	125 »	» »	1550 »	15 »	» »
Canal de Suez	270 »	» »	» »	315 »	45 »	» »
Transatlantiques.	495 »	70 »	» »	457 50	» »	17 50
Emprunt italien 5 0/0.	57 »	11 75	» »	52 75	» »	1 75
Autrichiens	390 »	67 50	» »	350 »	» »	27 50
Sud-Autrich.-Lombards.	410 »	90 »	» »	380 »	» »	30 »
Victor-Emmanuel	100 »	30 »	» »	95 »	» »	5 »
Romains.	52 50	12 50	» »	50 »	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	325 »	70 »	» »	315 »	» »	10 »
Saragosse	130 »	22 50	» »	130 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	30 »	» »	» »	30 »	» »	» »
Nord-Espagne.	105 »	10 »	» »	100 »	5 »	» »
Compagnie immobilière.	432 50	107 50	» »	395 »	» »	12 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	304 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Orléans	304 »	» »	» »	301 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 »	» »	» »	299 »	» »	» »
Ouest	305 »	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	300 »	» »	» »	296 25	» »	» »
Est.	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,